

AVIS DE CONSTRUCTIONProcédure Simplifiée
N° de dossier : 2026-01238-S

Requérant(s)	Morina Gazmend, rue Dos chez Mérat 90, 2854 Bassecourt
Auteur du projet	Morina Gazmend, rue Dos chez Mérat 90, 2854 Bassecourt
Description du projet	Agrandissement de la maison existante
Cadastre(s), parcelle(s)	Bassecourt, 1409
Lieu-dit, adresse	Rue Dos chez Mérat 90, 2854 Bassecourt
Affectation de la zone	En zone à bâtir, HAb
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	19.10.2026
Échéance de la publication	29.10.2026

Ouvrage

Dimensions : longueur 6.15m, largeur 4.30m, hauteur 5.53m.
Matériaux : Façades : briques TC Blanc. Toiture : étanchéité
Selon plans déposés

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 101 LATC : « Le propriétaire foncier qui tire profit d'un avantage particulier accordé à la suite d'une dérogation ou de toute autre mesure s'écarter des prescriptions communales sur les constructions doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Bassecourt, le 19 octobre 2026